

La participation dans le travail social

Enquête menée d'avril à juin 2024

Fiche d'information

La participation des bénéficiaires du travail social à la conception de leurs conditions de vie est un principe fondamental du Code de déontologie et constitue un facteur essentiel pour que le travail social porte ses fruits. De même, la participation des professionnel-le-s du travail social à l'élaboration de leurs conditions de travail est également fondamentale.

Dans ce contexte, AvenirSocial, l'association professionnelle suisse du travail social, a mené entre avril et juin 2024 une enquête auprès des professionnel-le-s du travail social.

430

professionnel-le-s ont répondu aux questions qui portaient sur différents aspects de la participation dans le travail social.

27%

des professionnel-le-s estiment que l'importance accordée à leur participation sur le lieu de travail est plutôt faible ou faible.

1/4

des personnes interrogées sont plutôt insatisfaites ou insatisfaites de leurs possibilités de participation au travail.

38%

des professionnel-le-s interrogé-e-s estiment que l'importance accordée à la participation des bénéficiaires sur leur lieu de travail est plutôt faible ou faible.

37%

sont plutôt insatisfait-e-s ou insatisfait-e-s des possibilités de participation dont disposent les bénéficiaires.

1/3

des personnes estiment que l'importance accordée à la participation pendant la formation est plutôt faible ou faible.

32%

des professionnel-le-s estiment avoir plutôt peu ou peu d'expérience en matière de participation sur leur lieu de travail.

Le haut niveau d'insatisfaction est préoccupant. Bien que la majorité des personnes interrogées ait donné des réponses positives, AvenirSocial estime trop élevée la part d'insatisfaction et de faible évaluation de l'importance, des connaissances et de l'expérience en matière de participation.

Vous trouverez les résultats détaillés ainsi que des informations complémentaires sur : avenirsocial.click/participation

Participation!

